

ADHESION 2011

Votre adhésion, valable un an de date à date comprend :

Les différents services de la Maison de la Boulangerie,
Cotisation à la protection juridique MAPA
Cotisation à la CNBF
Journal Agora Boulange (abonnement et routage)
Frais de fonctionnement : téléphone, télécopie, internet,
Fournitures de bureau, frais de procédures, etc...),
Frais de personnel (3 salariées) pour vous apporter les meilleurs services

TRANCHES	CA TTC	MONTANTS ANNUELS	Equivalence mensuelle
1 ^{ère} année d'installation		300 €	25,00 €

ATTENTION !!...

- -Vous devenez adhérent pour une année de date à date : si le règlement est effectué le 15/02/2011, il sera valable jusqu'au 15/02/2012.
- Pour bénéficier de la protection juridique, il faut être à jour de cotisation. Aucun préjudice ou sinistre ne pourra être pris en charge si celui-ci est antérieur à la date d'adhésion.



NOM Prénom.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

Télécopie..... Mail :

Compte tenu de mon dernier chiffre d'affaires, je décide de cotiser dans la tranche.....

Soit une cotisation d'un montant de €

Abonnement facultatif au Journal les Nouvelles de la Boulangerie soit 45,00 €

MONTANT TOTAL€

Vous avez la possibilité de régler votre adhésion 2011 par prélèvement mensuel. Pour ceux qui souhaitent en bénéficier, nous contacter au 04/78/72/29/70 (Cécile) Pour faciliter votre gestion, vous avez aussi la possibilité de fractionner votre versement deux fois trois fois*

* Je prends note que mon inscription à la protection juridique ne sera effective qu'après mon deuxième versement